

UDL/DAJ/N°21295AD

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,
- L612-6 et L612-6-1,
- D612-33 à D612-36-4,
- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- D.613-38 à D.613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de Master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master.

Vu l'arrêté du 19 février 2018 accréditant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Droit des Affaires, Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 15 décembre 2020 fixant les capacités d'accueil

AVENANT, effectif à compter du 26 mai 2021, à l'arrêté de nomination des membres de la commission pédagogique du Master mention Droit des Affaires, uniquement pour le parcours type Droit de la Santé, du 16 décembre 2020, N° 21295AD

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Master mention Droit des Affaires, parcours type Droit de la Santé, pour l'inscription au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.
- Chargée de proposer au Président la liste des candidats autorisés à s'inscrire au regard du processus de recrutement mis en œuvre conformément aux dispositions de l'article L612-6-1, en Master 2ème année :
 - M. CACHARD Olivier, PR, Président
 - M. Rémi DALMAU, Pr
 - M. GRANOTIER Julien, PR
 - M. Thierry LAMBERT, Pr
 - Mme HOUIN-BRESSAND Caroline, PR
 - M. PY Bruno, PR
 - M. GASSER Jean-Michel, MCF
 - Mme GANZER Annette, MCF
 - Mme Emilie GICQUIAUD, MCF



UDL/DAJ/N°21295AD

- M. MAGNIER-MERRAN Kévin, MCF
- Mme MANSUY Francine, MCF
- M. KLOETGEN Paul, MCF
- M. ROEMER Florent, MCF
- M. WALTHER Julien, MCF
- Mme NABET-GARAFFA Paola, MCF
- Mme PALLI Barbara, MCF
- Mme DORT Aurélie, MCF
- Mme CHAMAYOU-KUHN Cécile, MCF
- Charlène COLLET,
- Saskia CONTET,
- Léa LEPOIX,

Fait à Nancy, le 26 mai 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHA

1 5 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

1 5 MARS 2022